

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

7 mars 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mars 2016 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- M. Simon Pelletier, conseiller
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2016-03-0034

### **1. Ouverture de la session**

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Simon Pelletier appuyé par Jean-Guy Raymond l'ouverture de la session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-03-0035

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Margot Perreault d'adopter l'ordre du jour.  
Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

2016-03-0036

#### **3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016 à 20 heures**

Il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Jean-Guy Raymond d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016 à 20 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **4. FINANCES**

2016-03-0037

### **4.1 Acceptation des comptes à payer**

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault:

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de février 2016 au montant de 10 935,37 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **Dépôt des rapports des délégations de pouvoir**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de février 2016, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier .....	9 134,30 \$
Responsable de voirie .....	4 421,52 \$
Coordonnateur des services techniques.....	849,02 \$

### **4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2016 au montant de 161 118,49 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

## **5. CORRESPONDANCE**

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

## **6. SUIVI ET RAPPORT**

### **6.1 Rapport des employés**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

#### **Voirie, services techniques et urbanisme:**

- Réparation grappe déneigeuse suite à accrochage manhole
- Vérification dégeleuse en prévision du dégel du printemps
- Tests de mixage d'abrasifs
- Programme d'élimination des raccords inversés

- Rapport de plainte de citoyen
- Plan d'intervention pour le MAMOT
- Appui voirie pour déglacement des grilles de rues

### **Administration :**

- Tâches de fermeture de l'année 2015;
- Plan d'intervention (confection et remise version préliminaire au MAMOT).
- Rencontre de travail diverses (valorisation des boues d'étangs aérés avec ingénieurs et agronomes, dossier de télématique, préparation de dossiers pour nos avocats, ...).
- Vérification MAMOT dossier PIQM Audet et TECQ
- Préparation à la vérification comptable annuelle (MALLETTTE)
- Dépôt du budget au SESAMM
- Travaux de révision de la grille salariale, listes de tâches et postes de voirie
- Travaux d'urbanisme (règlement sur les usages conditionnels)
- Préparation des dossiers de ventes pour taxes et de refinancement des emprunts
- Préparation des dossiers à soumettre pour vente pour taxes;
- Dépôt du rôle de perception 2016;
- Demandes de remboursement MAPAQ suite à la facturation annuelle;
- Envoi des comptes de taxes;
- Préparation à l'audit;
- Changements de compteurs d'eau défectueux;
- Rencontres de citoyens pour la hausse d'évaluation.

### **Développement**

- Prise de rendez-vous avec la Commission scolaire pour connaître leurs attentes dans le dossier de l'avenir de l'église (aura lieu le 21 mars)
- Rencontre avec la Corporation de développement
- Suivi divers (Mot destin, soumissions affiches bienvenues, et déclaration-personne morale)
- Accompagnement pour le comité local du Chemin St-Rémi (rencontre le 18 février) (Affichage, bancs, services et hébergements)

### **Loisirs :**

#### **Corporation des loisirs**

- Rédaction de la publicité pour le patinage aux flambeaux;
- Soumission pour le projet de cabanon de rangement;
- Réunion du comité des loisirs et rédaction du procès-verbal;
- Remise officielle de partenariat annuel avec la caisse populaire;
- Déclarations annuelles (revenu Canada et revenu Québec);
- Restructuration des finances de la corporation;

#### **Tournoi amical de hockey**

- Suivi organisationnel avec les membres des loisirs;
- Achat de matériel;
- Gestion des changements dernières minutes (manque une

- équipe, changement de dates, etc...);
- Chercher les commandites et faire les derniers achats;
  - Monter la salle la veille, prendre des photos et animer pendant la journée;
  - Publication des photos et rédaction des lettres de remerciements;
  - Rédaction du rapport d'activité;

#### Semaine de relâche

- Préparation de sorties;
- Préparation et distribution de la publicité;
- Demandes de commandite;
- Commande des produits Wixx subventionnés;
- Compilation des inscriptions;
- Suivi pour les transports lors des sorties;
- Achat du matériel;
- Rencontre avec la monitrice et préparation des activités.

#### Autres

- Accueil de Karol-Anne Milliard (stagiaire pour le camp et la municipalité);
- Réunion avec la Table Inter municipale;
- Rencontre de travail au sujet des loisirs avec la Municipalité;
- Réunion avec le Club Octogone pour le projet d'encadrement de la stagiaire;
- Soutien technique pour le site internet municipal;
- Rencontre avec agente de développement pour le projet de l'église.
- Mot-destin de Février;
- Recherche entretien un terrain de volley-ball;
- Faire les diplômes pour les cours de patinages;

### **6.2 Rapport des conseillers**

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

### **6.3 Rapport du maire**

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

### **6.4 Rapport du maire au dossier Julie Rioux**

Louis-Marie Bastille fait un rapport du dossier de Madame Julie Rioux.

### **6.5 Rapport du maire au dossier Michael Pelletier**

Louis-Marie Bastille fait un rapport du dossier de Monsieur Michael Pelletier.

## **7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS**

2016-03-0038

### **7.1 Acceptation de l'offre de financement de l'institution financière pour le renouvellement des règlements d'emprunt N° 256 et N° 315**

À la suite de l'appel d'offre public pour la vente de l'émission d'un billet de 1 140 800 \$, le Ministère des Finances a retenu trois (3) soumissions conformes dont la plus avantageuse est présentée ci-après;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Lucien Gendron :

**QUE** la Municipalité de Saint-Modeste accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins De Viger et Villeray pour son emprunt par billets en date du 15 mars 2016 au montant de 1 140 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 256 et numéro 315. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>99 700 \$</b>	<b>2.56 %</b>	<b>15 mars 2017</b>
<b>102 700 \$</b>	<b>2.56 %</b>	<b>15 mars 2018</b>
<b>105 700 \$</b>	<b>2.56 %</b>	<b>15 mars 2019</b>
<b>108 800 \$</b>	<b>2.56 %</b>	<b>15 mars 2020</b>
<b>723 900 \$</b>	<b>2.56 %</b>	<b>15 mars 2021</b>

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-03-0039

### **7.2 Renouvellements d'emprunts en vertu des règlements 256 et 315**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt numéro 256 et au règlement d'emprunt 315, la Municipalité de Saint-Modeste souhaite emprunter par billet un montant total de 1 140 800 \$ :

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
315	199 000 \$
256	819 100 \$
256	122 700 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Simon Pelletier appuyé par Jean-Guy Raymond :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 1 140 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 256 et numéro 315 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire, Louis-Marie Bastille et le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila ;

**QUE** les billets soient datés du 15 mars 2016;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>99 700 \$</b>
<b>2018</b>	<b>102 700 \$</b>
<b>2019</b>	<b>105 700 \$</b>
<b>2020</b>	<b>108 800 \$</b>
<b>2021</b>	<b>112 100 \$ (à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>611 800 \$ (à renouveler)</b>

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Modeste émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros **256 et 315**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-03-0040

**7.3 Chemin de Saint-Rémi - Demande d'accréditation "Village d'accueil" auprès du CITQ**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Modeste accueille sur son territoire le Chemin de Saint-Rémi;

**ATTENDU** qu'il est souhaitable de souscrire à une accréditation « village d'accueil » de la Corporation de l'Industrie touristique du Québec (CITQ);

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Modeste peut confier à une personne morale à but non lucratif, l'organisation pour son compte d'activité dans le domaine où elle a compétence selon les lois;

**ATTENDU** que l'appellation « Chemin de Saint-Rémi » représente un organisme sans but lucratif constitué par la Loi sur les compagnies, dont le numéro est 1168756352 et que l'adresse postale est le 202-87 rue Émilien-Marcoux, Blainville, J7C 0B4.

**ATTENDU** que les représentants du Chemin de Saint-Rémi offrent à la municipalité de s'occuper des formalités d'accréditation auprès de la CITQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Émile-Olivier Desgens :

**Que** la municipalité de Saint-Modeste autorise les représentants du Chemin de Saint-Rémi à s'occuper des formalités d'accréditation pour la catégorie « village d'accueil » auprès de la CITQ.

**Que** la municipalité de Saint-Modeste autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à fournir au représentant du Chemin de Saint-Rémi les documents nécessaires à cette accréditation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-03-0041

#### **7.4 Demande financière de l'école secondaire de Rivière-du-Loup**

**ATTENDU** la demande de contribution financière de l'école secondaire de Rivière-du-Loup reçue le 25 janvier 2016;

**ATTENDU QUE** les fonds recueillis serviront à préparer les soirées des mérites qui auront lieu les 7 et 8 juin 2016 ; ces soirées mettant en valeur les efforts des élèves méritants en soulignant les performances, l'implication et la persévérance de certains d'entre eux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond, d'allouer la somme de 100 \$ comme participation aux soirées des mérites 2016 de l'école secondaire de Rivière-du-Loup avec possibilité de fractionnement en deux prix distincts de 50 \$ chacun.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

2016-03-0042

#### **7.5 Résolution d'appui au projet "Train Océan 150"**

**ATTENDU QUE** la Ville d'Amqui souhaite en tant que Village-Relais du Québec améliorer son attractivité et positionnement touristique;

**ATTENDU QUE** la gare d'Amqui a été reconnue par Patrimoine Canada comme étant une gare patrimoniale, et que la Ville d'Amqui y a relocalisé depuis l'été 2015, ses services d'information touristique;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction PULLMAN (Unité 4514) LYNNEWOOD et laquelle célébrera en 2017 son centenaire (ce wagon très spécial avait été fabriqué aux ateliers PULLMAN City en 1917 non loin de Chicago pour le riche homme d'affaires Philadelphien : « Georges-Early Widener »);

**ATTENDU QUE** le CANADA célébrera en 2017 son 150<sup>e</sup> anniversaire de naissance en tant que Fédération, et que l'arrivée au pouvoir ce 19 octobre dernier, du tout nouveau gouvernement

fédéral libéral, M. Justin Trudeau, ouvre de toutes nouvelles perspectives en terme d'investissement dans la relance de divers créneaux de l'économie canadienne, dont le transport de passagers par rail;

**ATTENDU QUE** le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer le projet « Train OCÉAN 150 »; à la nouvelle ministre responsable de Patrimoine Canada, Mme Mélanie Joly, ainsi que des activités pour les célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération Canadienne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Modeste accorde son appui au projet : « Train OCÉAN 150 », projet susceptible, entre autres, de relancer l'intérêt pour le transport passager par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives. Mode de transport plus respectueux de l'approche dite du développement durable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**2016-03-0043**     **7.6 Affectation comptable des droits de carrières sablières perçus au titre de l'année 2015**

**ATTENDU** que les droits de carrières sablières de l'année 2015 ont été perçus et s'élèvent à la somme de 17 933.34 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Simon Pelletier d'affecter ces sommes au paiement des dépenses de voirie municipale suivantes :

- 12 635.25 \$ affectés au paiement d'un remplacement de ponceau de la rue Principale auprès de Excavation Bourgoin et Dickner inc., facture 28351, tel qu'approuvé par la résolution N° **2015-06-0132**, par le compte 23-04200-711;
- 5298.10 \$ affectés au paiement partiel de travaux de réfection de la Côte Gagnon auprès de Construction BML, partie de facture 2291 d'un montant total de 6049.25 \$, tel qu'approuvé par la résolution N° **2015-11-0243**, par le compte 23-04200-721;

Les prix indiqués s'entendent TVQ non récupérable incluse.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2016-03-0044**     **7.7 Motion de remerciements - Club de l'Âge d'or et bénévoles**

Le conseil municipal de Saint-Modeste, en son nom et celui de toute la population modestoise, tient à remercier et féliciter les citoyens bénévoles et membres du Club de l'Âge d'Or qui ont financé et réalisé les travaux d'amélioration et d'embellissement du sous-sol du Centre Récréatif Guillaume Bastille au début du mois de février.

Votre action vient une nouvelle fois marquer votre attachement et votre fierté d'appartenance à notre communauté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-03-0045

**7.8 Demande d'aide financière - « Les Habitations des Cônes »**

**Le conseiller Lucien Gendron déclare qu'il est en situation de conflit d'intérêts et se retire des débats et de la décision.**

**ATTENDU** que par résolution N°2010-08-0171, le conseil de la municipalité de St-Modeste accordait une aide sur 5 ans se terminant en 2015 aux Habitations des Cônes afin de permettre le maintien en activité de cette résidence pour personnes âgées ainsi que des montants de loyers supportables pour la clientèle;

**ATTENDU** que lors de sa réunion du 22 février dernier, le conseil d'administration des Habitations des Cônes a demandé la prolongation pour 5 ans du programme actuel de remboursement de taxes foncières à hauteur de 40%;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Margot Perreault, d'aider financièrement « Les Habitations des Cônes »;

◆ en versant en 2016, 2017, 2018 et 2019, et 2020 une somme équivalente à 40 % du total de la taxe foncière du compte de taxes pour ces années.

**Adopté à l'unanimité des conseillers votants.**

2016-03-0046

**7.9 Plainte de citoyen – Véhicule endommagé par balise de rue**

**ATTENDU** qu'en date du 9 février 2016, la citoyenne Carole Larochelle, propriétaire du 76, Route de l'Église Nord à Saint-Modeste a déposé une plainte à l'effet qu'elle a heurté une balise de rue située à l'intersection de la Route de l'Église Nord et de la Rue des Cèdres;

**ATTENDU** que la citoyenne a produit à l'appui de sa plainte des photos de la balise incriminée; laquelle apparaît comme étant penchée, raison pour laquelle le véhicule de la plaignante a été éraflé sur son côté droit en plusieurs endroits;

**ATTENDU** que la citoyenne a demandé une estimation de la réparation des dommages causés au véhicule auprès de l'entreprise Carrossier Procolor Rivière-du-Loup Est au montant taxes incluses de 1337,41\$; ledit montant étant réclamé à la Municipalité;

**ATTENDU** que des photos ont été produites par la citoyenne montrant les dommages causés à son véhicule;

**ATTENDU** que la plainte de la citoyenne, ainsi que toutes les pièces déposées à l'appui, ont été acheminés à notre assureur, la Mutuelle des Municipalités du Québec et que par lettre du 11 février 2016, l'assureur répondait à la citoyenne que la responsabilité de la Municipalité ne saurait être engagée dans la mesure où l'enquête concluait que la Municipalité n'avait commis aucune faute;

**ATTENDU** que malgré la réponse de l'assureur, la citoyenne a réitéré sa plainte et invoqué la négligence de la Municipalité pour justifier sa demande de prise en charge des dommages au véhicule;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger :

**QUE** la Municipalité de Saint-Modeste confirme la position de l'assureur à l'effet qu'elle n'est pas responsable des bris occasionnés au véhicule du demandeur et qu'elle n'a commis aucune faute;

**QU'**en vertu du précédent alinéa, la Municipalité de Saint-Modeste ne dédommagera pas le demandeur et l'invite à présenter sa réclamation auprès de son propre assureur;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-03-0047

**7.10 Appui au Syndicat des Producteurs Acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie - Rapport Gagné concernant l'acériculture au Québec**

**ATTENDU** la résolution 7.2.19-02-2016 reçue de la part de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, suite à la réunion ordinaire tenue le 19 février 2016, à 9 h, à la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent;

**ATTENDU** que ce conseil a pris connaissance tant du rapport Gagné concernant l'acériculture au Québec ainsi que diverses publications qui ont suivi sa parution;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Émile-Olivier Desgens :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Modeste appuie le Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie dans leurs démarches afin que le rapport Gagné ne vienne pas modifier la façon de faire actuelle en mettant en péril la filière acéricole.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-03-0048

**7.11 Liste des personnes endettées envers la municipalité et extrait de l'état des ventes pour taxes**

**ATTENDU QUE** par courrier du 8 janvier 2016, la Municipalité était informée qu'en séance ordinaire du 15 octobre 2015, le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup adoptait le règlement N°209-15 par sa résolution N° 2015-10-416-C, ledit règlement modifiant la date de vente des immeubles pour non-paiement de taxes pour la fixer désormais au 3ème jeudi du mois de juin de chaque année;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1022 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit, dans le cours du mois de novembre de chaque année, préparer et déposer au conseil pour approbation la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes (voir résolution N°2015-11-0231);

**ATTENDU QUE** le dernier alinéa de l'article 1022 du Code Municipal prévoit que lorsque la date de vente des immeubles est changée, l'état mentionnant la liste des personnes endettées

envers la Municipalité doit être préparé au cours du 4ème mois précédant le mois fixé pour la vente;

**ATTENDU QUE** le dernier alinéa de l'article 1023 du Code Municipal prévoit que, s'il en reçoit l'ordre du conseil, un extrait de cet état doit être transmis avant le 20ème jour du troisième mois précédant le mois fixé pour la vente pour non-paiement de taxes;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1023 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit transmettre au bureau de chaque Commission scolaire qui a compétence sur son territoire un extrait de cette liste approuvée par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Simon Pelletier appuyé par Jean-Guy Raymond **QUE** :

► le conseil approuve la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes, déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Alain Vila;

► le conseil approuve également l'extrait de la liste des personnes endettées à transmettre avant le 20 mars 2016 à la MRC de Rivière-du-Loup et ordonne à cette dernière de procéder à la vente des immeubles aux fins de recouvrement pour non-paiement de taxes;

► que l'extrait de la liste des personnes endettées devant faire l'objet du processus de vente pour taxes soit transmis au bureau de la Commission scolaire Kamouraska - Rivière-du-Loup;

La liste des personnes endettées envers la municipalité et l'extrait de la liste des personnes endettées devant faire l'objet d'une vente pour taxes ont été fournies à chacun des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la séance du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-03-0049

#### **7.12 Mandat à firme d'agronomes - Comparaison des techniques de valorisation des boues des étangs aérés**

**ATTENDU QU'**il convient de prévoir la vidange des boues des étangs aérés du secteur Village dans un avenir rapproché;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite prendre des décisions éclairées dans ce dossier en regard des obligations découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, laquelle prévoit interdire à partir de 2022 l'élimination des matières organiques putrescibles auprès des sites d'enfouissement;

**ATTENDU QUE** depuis déjà plusieurs années, différents scénarios ont été étudiés en collaboration avec nos firmes d'ingénieurs,

**ATTENDU QUE** des études de boues ont été réalisées ces derniers mois afin d'envisager la revalorisation des boues;

**ATTENDU QU'**il convient de prendre des orientations sur les techniques de valorisations les plus appropriées à notre situation et les moins coûteuses pour nos concitoyens dans une perspective long terme;

**ATTENDU QU'**une offre de services a été demandées auprès de la firme Groupe Pousse Vert de Saint-Arsène afin de nous guider dans nos choix et qu'il en ressort un coût d'honoraires de 775 \$ avant taxes; le mandat de ladite firme consistant en la production d'un document synthèse présentant:

- les avantages et inconvénients ainsi que les coûts rattachés à la valorisation des boues liquides;
- les avantages et inconvénients ainsi que les coûts rattachés à la valorisation des boues séchées;
- les estimations de coûts d'honoraires pour effectuer une demande de certificat d'autorisation ou d'avis de projet auprès du Ministère de l'Environnement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Émile-Olivier Desgens :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité de Saint-Modeste octroie le contrat à l'entreprise "groupe Pousse Vert" au montant de 775\$ avant taxes pour la réalisation du mandat tel que décrit en préambule;

**QUE** la dépense sera payée par le biais de l'excédant accumulé non affecté ainsi que toute autre dépense en découlant relativement aux travaux préparatoires à la valorisation des boues des étangs aérés, dépenses qui ne seraient prises en charge par aucun programme gouvernemental;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **8. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

Néant

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

Pas d'affaires nouvelles.

## **10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE**

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2016-03-0050

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Émile-Olivier Desgens de lever la session à 22 heures 34 minutes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,  
Maire